Annexe à la STRATÉGIE

Plan d'action pour la mise en œuvre de la stratégie nationale de vaccination en Roumanie pour la période 2023-2030

Abréviations

AAPL = Autorités de l'Administration Publique Locale
ANAP = Agence Nationale des Marchés Publics
ANMCS = Autorité Nationale de Gestion de la Santé
ANMDMR = Agence Nationale des Médicaments et des Dispositifs Médicaux de Roumanie
AV = Couverture vaccinale
CASJ = Caisse d'assurance maladie du comté
CE = Commission européenne
CNAS = Caisse Nationale d'Assurance Maladie
CNSCBT = Centre national de surveillance et de contrôle des maladies transmissibles
CNV = Comité National de Vaccinologie
DGASPC = Direction Générale de l'Assistance Sociale et de la Protection de l'Enfance
DSPJ = Direction Départementale de la Santé Publique
ECDC = Centre européen de contrôle des maladies
EVAP = Plan d'action européen pour les vaccins 2015-2020
EIA 2030 = Programme européen de vaccination 2030
FNUASS = Caisse Nationale d'Assurance Sociale Maladie
HPV = Virus du papillome humain
IA 2030 – Programme de vaccination 2030
INSP = Institut National de Santé Publique
VIANDE = Ministère de l'Économie, de l'Entrepreneuriat et du Tourisme
MF = Ministère des Finances
MMSS = Ministère du Travail et de la Solidarité Sociale
MS = Ministère de la Santé
OMS = Organisation Mondiale de la Santé
PNV – Programme National de Vaccination
RAPI = Effets indésirables postvaccinaux indésirables
RENV = Registre National Electronique des Vaccinations
MOR = Vaccin combiné rougeole-oreillons-rubéole

Objectifs spécifiques	Directives d'action	Sous-activités	Institutions responsables	indicateur	Résultat initial	résultat attendu	Date limite	Budget estimé (lei)	Source de financement
Objectif général n°1 : Assurer un cadre de politiques et de réglementations favorables pour encourager la vaccination, comme prémisse essentielle pour garantir le droit à la santé									
Objectif spécifique 1.1. Améliorer le cadre législatif pour garantir et respecter le droit à la vaccination	**1.1.1. Promotion de la loi sur la vaccination et d'autres instruments réglementaires favorables à la vaccination**	1.1.1.1. Approbation de la loi sur la vaccination	Le Parlement de Roumanie, le Gouvernement de Roumanie, MS	loi approuvée	N / A	loi approuvée	2024	N / A	N / A
	1.1.2. Promouvoir des réglementations et des procédures pour faciliter la mise en œuvre de la vaccination et l'accès à la	1.1.2.1. Élaborer, approuver et appliquer des réglementations et des procédures pour faciliter la mise en œuvre de la vaccination	Ministère de la Santé, INSP, MEAT, autres ministères, autorités nationales et locales, société civile	Pas de réglementations ni de procédures	N / A	Réglementations et procédures appliquées	2025	N / A	N / A

	vaccination	et l'accès à la vaccination							
	1.1.3. Promouvoir une législation soutenant la vaccination à vie, notamment par le biais de mécanismes de compensation	1.1.3.1. Élaboration, approbation et application d'une législation soutenant la vaccination à vie, notamment par le biais de mécanismes de compensation	Ministère de la Santé, INSP, CNAS, MEAT, MMSS, autres ministères, autorités nationales et locales, société civile	Réglementations et procédures appliquées	N / A	législation appliquée	2024	N / A	N / A
<u>Objectif spécifique 1.2</u>. Accroître la sensibilisation et l'engagement des décideurs en faveur de la vaccination	**AP 1.2.1. Organiser des séances d'information/tables rondes/débats sur l'importance de la vaccination pour la santé**	1.2.1.1. Organiser des briefings/tables rondes/débats sur l'importance de la vaccination pour la santé	Ministère de la Santé, INSP, autres ministères et autorités nationales	Non. briefings/ tables rondes/débats No. participants informés	N / A	décideurs nationaux informés	minimum deux débats nationaux/an	700 000	Budget de l'État

comme condition préalable au développement durable	**publique avec les décideurs aux niveaux national et local**	publique avec les décideurs au niveau national							
		1.2.1.2. Organiser des séances d'information/tables rondes/débats sur l'importance de la vaccination pour la santé publique avec les décideurs au niveau infranational (régional, comté, local)	DSP, INSP, CASJ, inspections scolaires, pouvoirs publics départementaux et locaux	Non. briefings/ tables rondes/débats No. participants informés	N / A	des décideurs locaux informés	au moins un débat sur la vaccination dans la communauté	2 800 000	comté, budgets locaux, projets européens
	1.2.2. Plaidoyer pour la vaccination	1.2.2.1. Plaidoyer pour la vaccination au niveau central	Ministère de la Santé, INSP, autres ministères et autorités nationales	Aucune activité de plaidoyer au niveau national	N / A	Les autorités nationales favorables à	au moins une activité de	700 000	Budget de l'État, projets européens

						la vaccination	plaidoyer en faveur de la vaccination au niveau national/an		
		1.2.2.2. Plaidoyer pour la vaccination au niveau local	DSP, INSP, CASJ, inspections scolaires, pouvoirs publics départementaux et locaux	Aucune activité de plaidoyer au niveau local	N / A	Autorités départementales/locales favorables à la vaccination	au moins une activité de plaidoyer pour les vaccins / an/commun	2 800 000	comté, budgets locaux, projets européens

							auté		
<u>Objectif spécifique n°1.3</u> : Soutenir l'activité du Comité National de Vaccinologie	**1.1.3. Soutenir l'activité du Comité National de Vaccinologie (CNV) et fournir les ressources financières nécessaires pour mener des analyses périodiques des données nationales et internationales disponibles afin de formuler des recommandations périodiques concernant l'introduction de nouveaux**	1.1.3.1. Assurer les ressources financières nécessaires au soutien de l'activité du Comité National de Vaccinologie (CNV)	MS, INSP	Nbre de réunions/ année Nbre recommandations/ an	N / A	Améliorer l'accès à la vaccination systématique et pour les populations à risque	CONSTANT	100 000	budget de l'État, via le PNV

	vaccins et le suivi de l'efficacité des programmes de vaccination existants .								
_		1.1.3.2. Analyses périodiques sur les données nationales	MS, INSP,	Non. analyses/ an	N / A	Améliorer l'accès à la vaccination systématique et pour les populations à risque	une étude/an	1 400 000	budget de l'État (PNV), projets européens
Objectif général n°2 : Assurer un accès universel à la vaccination tout au long de la vie									
Objectif spécifique 2.1. Assurer une gouvernance efficace	**PA 2.1.1. Assurer l'activité vaccinale à des paramètres optimaux**	2.1.1.1. Assurer la gestion efficace du PNV	MS, INSP, DSP, médecins de famille, maternités	UN V	AV actuels	AV supérieur à 95% pour tous les	2030	2 100 000 000	Budget de l'État

du programme national de vaccination	**tant au niveau des soins de santé primaires qu'au niveau des autres prestataires de services de santé, pour assurer une couverture vaccinale supérieure ou égale à 95% pour les vaccins du calendrier vaccinal national**					vaccins du calendrier national			
	AP 2.1.2. Assurer, au niveau de l'État, un financement adéquat pour assurer la continuité,	2.1.2.1. Législation/ Procédure pour assumer la priorisation de l'estimation financière	MS, MF, Gouvernement de Roumanie	Budget annuel du PNV selon le besoin en vaccins défini/recommandé par la	Budget annuel du PNV selon le besoin en	Budget annuel du PNV selon le besoin en	Permanent	N / A	N / A

	l'adaptabilité et la durabilité du programme national de vaccination	du Programme National de Vaccination dans le budget annuel du Ministère de la Santé		CNV	vaccins défini/ recommandé par la CNV	vaccins défini/ recommandé par la CNV			
	AP 2.1.3. Utiliser des stratégies innovantes et des approches adaptées pour réduire le nombre de personnes non vaccinées et sous-vaccinées dans chaque communauté.	2.1.3.1. Catégorisation des groupes et individus non vaccinés ou insuffisamment vaccinés	DSP, DGASPC, pouvoirs publics, médecins de famille, maternités	Non. personnes à risque identifiées	N / A	AV supérieur à 95% pour tous les vaccins du calendrier national	Permanent	N / A	N / A
		2.1.3.2. Mise en œuvre de campagnes de relance vaccinale pour les groupes et individus vulnérables	MS, INSP, DSP, médecins de famille, maternités	Non. Campagnes de récupération Non. enfants récupérés	N / A	AV supérieur à 95% pour tous les vaccins du calen	par an, minimum 1 campagne de réta	28 000 000	budget de l'État, PNV

						drier national	blissement/comté/an		
	AP 2.1.4. Assurer une gouvernance efficace et synergique avec les efforts nationaux au niveau des comtés	2.1.4.1. Réalisation et mise en œuvre de plans départementaux pour améliorer la couverture vaccinale au sein du PNV	DSP, INSP, MS, AAPL	aucun comté n'a de plans en cours de mise en œuvre	N / A	AV supérieur à 95% pour tous les vaccins du calendrier national	permanent	84 000 000	budget de l'état, PNV, projets européens, autres fonds
	AP 2.1.5. Établir ou mettre à jour les politiques et pratiques nationales de rattrapage en matière de vaccination en tirant parti de	2.1.5.1. Mettre à jour les politiques nationales et les directives/procédures de rattrapage en matière de vaccination en tirant parti de	MERCI; INSP, CNV	Non. procéder	N / A	procédures améliorées	2024	N / A	N / A

	l'approche de vaccination tout au long de la vie, en mettant l'accent sur les vaccins contre la rougeole, les oreillons, la rubéole, la coqueluche et la grippe.	l'approche de vaccination tout au long de la vie, en mettant l'accent sur les vaccins contre la rougeole, les oreillons, la rubéole, la coqueluche et la grippe .							
		2.1.5.2. Activités de formation sur les nouvelles procédures de rattrapage vaccinal tirant parti de l'approche de vaccination tout au long de la vie, en mettant l'accent sur	INSP, DSP, médecins de famille	Aucune personne formée	N / A	AV supérieur à 95% pour tous les vaccins du calendrier national	2026	50 000 000	Fonds européens, budget de l'État,

		les vaccins contre la rougeole, les oreillons, la rubéole, la coqueluche et la grippe.							
		2.1.5.2. Activités de suivi/supervision de la mise en œuvre des nouvelles procédures de récupération vaccinale.	INSP, DSP	Non. enfants récupérés de la vaccination/an	N / A	AV supérieur à 95% pour tous les vaccins du calendrier national	à partir de 2026	N / A	N / A
<u>Objectif spécifique 2.2.</u> Accroître les connaissances et la confiance dans la vaccination contre le VPH	**AP 2.2.1. Mise en œuvre de stratégies de communication modernes et efficaces pour accroître l'intérêt de**	2.2.1.1. Campagnes de communication pour promouvoir la vaccination contre le VPH	MS, INSP, DSP, organisations professionnelles	Aucune campagne nationale mise en œuvre	N / A	Acceptation croissante de la vaccination contre le VPH	2024 et 2026	4 000 000	Budget de l'État, fonds européens

	la population pour la vaccination contre le VPH								
	AP 2.2.2. Mettre en œuvre des stratégies de conseil aux parents et aux adolescents pour accroître la demande de vaccination contre le VPH	2.2.2.1. Formation des médecins de famille, infirmiers et AMC sur l'entretien motivationnel pour la vaccination HPV	MS, INSP, organisations professionnelles	Aucun professionnel formé	N / A	Demande croissante de vaccination contre le VPH	2026	N / A	En lien avec l'activité 2.1.5.2.
		2.2.2.2. Former les enseignants et le personnel scolaire à la vaccination contre le VPH	MS, VIANDE, INSP, organisations professionnelles	Aucun professionnel formé	N / A	Demande croissante de vaccination contre le VPH	2027	N / A	En lien avec l'activité 2.1.5.2.
		2.2.2.3. Conseiller les parents et les	Médecins généralistes, organisations professionnel	Aucun parent n'est conseillé	N / A	Demande croissante	Permanent	N / A	En lien avec l'activité

		adolescents auprès du médecin de famille et dans les écoles sur la vaccination contre le VPH	les, personnels scolaires, organisations professionnelles	; Non. adolescents conseillés		de vaccination contre le VPH			2.1.5.2.
	AP 2.2.3. Redéfinir le dispositif pour assurer l'accès à la vaccination anti-HPV	2.2.3.1. Élaboration du cadre législatif révisé pour permettre l'accès au vaccin tant pour les catégories électorales que pour la population adulte	MS, CNAS, INSP	Le cadre législatif développé	N / A	Accroître l'accès au vaccin contre le VPH	2024	N / A	N / A
		2.2.3.2. Approbation du cadre législatif révisé pour permettre l'accès au vaccin tant pour les	MS, CNAS	Le cadre législatif mis en œuvre	N / A	Accroître l'accès au vaccin contre le VPH	2024	N / A	N / A

		catégories électorales que pour la population adulte							
Objectif spécifique 2.3. Garantir l'accès à la vaccination des groupes de population les plus à risque de contracter des maladies évitables par la vaccination.	**AP 2.3.1. Améliorer la surveillance et la couverture vaccinale contre la grippe**	2.3.1.1. Assurer une quantité suffisante de vaccins contre la grippe / Assurer le mécanisme de remboursement pour couvrir les personnes appartenant aux catégories à risque qui souhaitent se faire vacciner	MS, MF, Gouvernement de Roumanie	Pas de doses de vaccin contre la grippe	1,5 million de doses/ an	Augmenter le nombre de doses de vaccin contre la grippe de 10 % par an	Permanent	budget inclus dans Active. 2.1.1.1. (PNV)	Budget de l'État
		2.3.1.2. Suivi de la couverture vaccinale au niveau de la DSP	DSP, INSP, MS	personnes audiovisuelles de 65 ans et plus	25%	50%	Permanent		N / A

		2.3.1.3. Retour d'information et formation des médecins généralistes pour motiver les personnes à risque à se faire vacciner contre la grippe	DSP, INSP, MS	% de médecins généralistes qui reçoivent un feedback mensuel sur l'AV avec le vaccin contre la grippe chez les personnes de 65 ans et plus	20%	80%	Annuel	N / A	N / A
	AP 2.3.2. Faciliter l'introduction de nouveaux vaccins, notamment pour les groupes à risque (vaccin antipneumococcique, Hib,	2.3.2.1. Compléter le calendrier national avec de nouveaux vaccins pour les groupes à risque, selon les recommandations de la CNV (vaccin antipneumoc	MERCI; INSP, CNV	Aucun vaccin nouvellement introduit	N / A		Permanent	N / A	N / A

	Hépatite B de type adulte, ROR)	occique, Hib, Hépatite B type adulte, ROR)							
		2.3.2.2. Le transfert de fonds nécessaire pour compenser les nouveaux vaccins pour les groupes à risque, selon les recommandations de la CNV (vaccin antipneumoccique, Hib, Hépatite B type adulte, ROR)	MERCI; MF , CNAS	Aucune personne vaccinée	N / A	Couverture vaccinale optimale pour des groupes à risque définis	Permanent	18 000 000	Budget de l'État, à travers le budget des États membres, transféré à la FNUASS
		2.3.2.3. Suivi de la couverture vaccinale au niveau de la DSP	DSP, INSP, MS	Personnes AV appartenant à des groupes à risque	N / A	Couverture vaccinale optimale	Permanent	N / A	N / A

						pour des groupes à risque définis			
		2.3.2.4. Retour d'information et formation des médecins de famille pour motiver les personnes à risque à se faire vacciner	DSP, INSP, MS	Pas de médecins de famille formés	N / A	Couverture vaccinale optimale pour des groupes à risque définis	Annuel	N / A	N / A
Objectif spécifique 2.4. Assurer la continuité du programme de vaccination en cas d'urgence grâce à une	**2.4.1. Mise en œuvre du Plan National de Préparation et de Réponse en cas d'épidémies et de pandémies**	2.4.1.1. Développement de procédures et de méthodologies	Ministère de la Santé, INSP, pouvoirs publics locaux	Procédures et méthodologies développées	N / A	Plan national mis en œuvre	Permanent	N / A	N / A
		2.4.1.2. Formation des professionnels impliqués	Ministère de la Santé, INSP, autorités publiques	Aucun professionnel formé	N / A	10 000 professionnels	2027	10 000 000	Projets européens

détection précoce et une réponse rapide aux flambées/épidémies de maladies évitables par la vaccination.			locales,			formés			
		2.4.1.3. Assurer les stocks de matériels, médicaments et vaccins nécessaires	MS, INSP, DSP, collectivités publiques locales,	Stocks suffisants de fournitures, de médicaments et de vaccins	N / A	stock central/comté approprié	Permanent	28 000 000	Budget de l'État
3. Assurer la continuité de l'approvisionnement en vaccins et leur utilisation efficace dans le cadre du Programme National de Vaccination									
3.1. Le développement d'un programme intégré d'approvisionnement en vaccins, la gestion des besoins en espaces de stockage et en moyens	**AP3.1.1. L'achat centralisé des vaccins inclus dans le programme national de vaccination afin de maintenir un rapport coût-efficacité**	3.1.1.1. Mise en œuvre d'un mécanisme prévisible d'achat centralisé des vaccins inclus dans le programme national de vaccination, garantissant	MS, ANAP, MF, ANMDMR	Mécanisme fonctionnel	N / A	Zéro discontinuité de stock	à partir de 2024	N / A	N / A

de transport pour assurer le respect de la chaîne du froid et le suivi constant du système de distribution et d'administration des vaccins.	**favorable tout en assurant la continuité de la disponibilité des vaccins**	la continuité de la disponibilité des vaccins							
	AP3.1.2. Assurer une chaîne d'approvisionnement et de distribution durable et bien contrôlée pour les vaccins et les équipements/substances associés, ainsi qu'une gestion efficace des vaccins au sein du système d'approvisionnement	3.1.2.1. Assurer le matériel nécessaire au respect de la chaîne du froid du fournisseur au destinataire de la prestation de vaccination	MS, DSP	Aucun matériel acheté	N / A	Aucun équipement acheté chez DSP; Non. équipement pour INSP	2027	50 000 000	Projets européens, budget de l'État
		3.1.2.2. Fourniture de services de transport de vaccins aux prestataires de soins de santé	MS, DSP, ANMDMR	Services de transport achetés	N / A	Livraison des vaccins aux vaccinateurs, en respe	Permanent	56 000 000	Budget de l'État

	des soins de santé primaires.					ctant la chaîne du froid			
	AP3.1.3. Établir un stock de réserve obligatoire de vaccins essentiels pour la santé publique	3.1.3.1. Élaborer, approuver et mettre en œuvre des procédures pour constituer un stock de réserve et pour son utilisation flexible (y compris la définition du stock de réserve)	MS, CNAS, INSP, DSP	Procédures et méthodologies développées	N / A	Procédures et méthodologies développées ; Stock de réserve défini	2024	N / A	N / A
		3.1.3.2. Achat de stock de réserve	MS, CNAS, INSP, DSP	Stock de rechange acheté	N / A	Stock de rechange acheté	2024	40 000 000	Budget de l'État
	AP3.1.4. Harmonisation du cadre	3.1.4.1. Élaboration/ révision du cadre	MS, ANMDMR, CNAS, ANAP	Cadre législatif élaboré/ mis à jour	N / A	Cadre législatif élabo	2024	N / A	N / A

	législatif pour l'autorisation temporaire et l'achat rapide de certains vaccins dans les situations d'urgence	législatif nécessaire à l'autorisation temporaire et à l'approvisionnement rapide de certains vaccins en situation d'urgence				ré/mis à jour			
		3.1.4.2. Approbation du cadre législatif nécessaire à l'autorisation temporaire et à l'achat rapide de vaccins dans les situations d'urgence	MS, ANMDMR CNAS, ANAP	Cadre législatif approuvé	N / A	Cadre législatif approuvé	2024	N / A	N / A
		3.1.4.3. Suivi de la mise en œuvre du cadre	ANMDMR	Cadre législatif mis en œuvre	N / A	Cadre législatif mis en	Permanent à parti	N / A	N / A

		législatif nécessaire à l'autorisation temporaire et à l'approvisionnement rapide de certains vaccins en situation d'urgence				œuvre	r de 2025		
4. Amélioration continue des systèmes de surveillance de la sécurité des vaccins									
4.1. Rationaliser les actions en matière de sécurité des vaccins pour les aligner sur les meilleures pratiques internationales, y compris les politiques, le suivi, la surveillanc	**AP4.1.1. Continuer à améliorer les mesures de sécurité des vaccins pour s'aligner sur les meilleures pratiques internationales**	4.1.1.1. Développement/mise à jour de méthodologies de déclaration des effets indésirables post-vaccinaux	INSP, MS, ANMDM R	Instruments adoptés	N / A	Un reporting RAPI amélioré	2024	N / A	N / A
		4.1.1.2. Surveiller la mise en œuvre des méthodologies de déclaration	INSP, DSP, ANMDMR	Rapport annuel	N / A	Un reporting RAPI amélioré	Permanent	N / A	N / A

e et la réactivité.		des effets indésirables post-vaccinaux pour							
		4.1.1.3. Élaboration/ mise à jour et diffusion de méthodologies de déclaration des effets indésirables post-vaccinaux	MS, INSP, DSP, ANMDMR, organisations professionnelles	Outils diffusés	N / A	Un reporting RAPI amélioré	Permanent	N / A	En lien avec l'activité 2.1.5.2.
	AP4.1.2. Collaborer avec les principales parties prenantes pour améliorer la qualité de la surveillance et de la déclaration des événements	4.1.2.1. Réaliser des analyses annuelles sur la qualité du reporting RAPI	CNV, INSP, ANMDMR La Commission Nationale de Classification des Cas d'Effets Indésirables Post-Vaccination (RAPI)	Rapports et recommandations	N / A	Un reporting RAPI amélioré	Annuel	N / A	En lien avec l'activité 2.1.5.2.
		4.1.2.2. Mise en place de mécanismes	MS, INSP, DSP, ANMDMR,	rapports de feedback,	N / A	Un reporting	Permanent	N / A	En lien avec l'activit

	indésirables post-vaccinaux sous la direction du Comité national de vaccinologie	de feedback sur la qualité du reporting RAPI	organisations professionnelles, prestataires de services médicaux, organisations de patients	ateliers de formation		RAPI amélioré			é 2.1.5.2.
	AP4.1.3. Sensibiliser davantage la communauté et les professionnels de la santé aux systèmes de sécurité des vaccins afin d'améliorer la confiance dans le programme et la déclaration des événements indésirables.	4.1.3.1. Sensibiliser davantage la communauté et les professionnels de la santé aux systèmes de sécurité des vaccins afin d'améliorer la confiance dans le programme et la déclaration des événements indésirables.	MS, INSP, DSP, ANMDM R, organisations professionnelles, prestataires de soins de santé, organisations de patients	Non. professionnels formés, non. actions de sensibilisation du public	N / A	Un reporting RAPI amélioré	Permanent	N / A	En lien avec l'activité 2.1.5.2.

	AP4.1.4. Faciliter la connexion de RENV avec d'autres bases de données pour une meilleure évaluation de la sécurité des vaccins	4.1.4.1. Identification des bases de données et des mécanismes d'interconnexion	MS, INSP	bulletin d'analyse	N / A	Un reporting RAPI amélioré	2024	N / A	N / A
		4.1.4.2. Adoption des protocoles/actes normatifs nécessaires à l'interconnexion	MS, INSP	Protocoles/actes normatifs adoptés	N / A	Un reporting RAPI amélioré	2025	N / A	N / A
		4.1.4.3. Le développement de solutions informatiques appropriées pour l'interconnexion de RENV avec les bases de données identifiées	MS, INSP	Solutions informatiques mises en œuvre	N / A	Un reporting RAPI amélioré	2025	7 000 000	Fonds européens, budget de l'État,

Objectif Général 5 : Renforcer le suivi et l'évaluation du Programme National de Vaccination en analysant les données du registre de vaccination (RENV) ainsi que les données de surveillance des maladies évitables par la vaccination									
Objectif spécifique n° 5.1 : Développement de la plateforme RENV, comme outil de justification des politiques de santé incluant la vaccination	**PA 5.1.1. Développement progressif de nouvelles fonctionnalités dans RENV pour faciliter la vaccination et éclairer les décisions en matière de vaccination**	5.1.1.1. Introduction du module de vaccination des adultes .	MS, INSP	Solution informatique mise en œuvre	N / A	RENV avec des fonctions améliorées	2025	N / A	En lien avec l'activité 4.1.4.3.
		5.1.1.2. Suivi via RENV de la consommation de vaccins achetés par le Ministère de la Santé pour la mise en œuvre du Programme National de Vaccination	MS, INSP	Mécanisme de surveillance fonctionnelle	N / A	RENV avec des fonctions améliorées	2025	N / A	En lien avec l'activité 4.1.4.3.
		5.1.1.3. Envoi, via RENV, de SMS aux tuteurs légaux des enfants à vacciner.	MS, INSP	Contrat de fourniture de SMS actif	N / A	Améliorer la couverture vaccinale	Permanent	7 000 000	budget de l'État, via le PNV

		5.1.1.4. Suivi via RENV des informations sur les vaccinations non effectuées et la raison qui a conduit à leur non-exécution	MS, INSP	Rapport annuel	N / A	Améliorer la couverture vaccinale	2025	700 000	budget de l'État, via le PNV
		5.1.1.5. Générer un historique de vaccination et une preuve de vaccination	MS, INSP	Prestation fonctionnelle	N / A	RENV avec des fonctions améliorées	2025	N / A	En lien avec l'activité 4.1.4.3.
		5.1.1.6. Générer des rapports sur le volume des services de vaccination.	MS, INSP	Rapport annuel	N / A	RENV avec des fonctions améliorées	2025	N / A	En lien avec l'activité 4.1.4.3.
	PA 5.1.2. Utilisation de RENV comme outil de	5.1.2.1. Développement de la solution informatique	MS, INSP	Solution informatique mise en œuvre	N / A	Performances PNV améli	2025	N / A	En lien avec l'activité 4.1.4.3.

	formation à la vaccination (y compris les instructions et procédures émises par les autorités compétentes) pour tous les utilisateurs enregistrés.	pour l'inclusion des instructions et procédures émises par les autorités compétentes, destinées à tous les utilisateurs enregistrés.				orées			
	AP 5.1.3. Développer la capacité à garantir la qualité des données dans RENV	5.1.3.1. Adoption de la méthodologie d'assurance qualité des données de RENV	MS, INSP	Méthodologie adoptée	N / A	Assurance qualité des données RENV	2024	N / A	N / A
		5.1.3.2. Allocation de ressources humaines pour assurer la qualité	MS, INSP, DSP	Ressources humaines disponibles pour RENV	N / A	Assurance qualité des données RENV	2024	21 000 000	Budget de l'État

		des données RENV							
		5.1.3.2. Formation au niveau national pour la mise en œuvre de la méthodologie d'assurance qualité des données RENV	INSP, DSP, milieux universitaires, organisations professionnelles	Non. des professionnels formés,	N / A	Assurance qualité des données RENV	2026	N / A	En lien avec l'activité 2.1.5.2.
		5.1.3.3. Mise en œuvre de la méthodologie d'assurance qualité des données RENV, vérification et retour d'information	MS, INSP, DSP, médecins de famille, maternités, autres prestataires de services médicaux qui assurent le service de vaccination de la population	Rapport annuel	N / A	Assurance qualité des données RENV	permanent	N / A	En lien avec l'activité 2.1.5.2.
Objectif spécifique n° 5.2 :	**5.2.1. Développer les**	5.2.1.1. Formation professionne	INSP, DSP	Aucun professionnel de la	N / A	Améliorer l'utilis	2026	N / A	En lien avec l'activit

Augmenter l'utilisation des données de couverture vaccinale pour améliorer la mise en œuvre de la PNV	**capacités d'analyse et de synthèse au niveau national et départemental en mettant à disposition des ressources humaines et en les formant**	lle pour le développement de la capacité d'analyse et de synthèse		formation		ation des données de vaccination pour			é 2.1.5.2.
	5.2.2. Élaboration de rapports périodiques sur les aspects pertinents liés au statut vaccinal	5.2.2.2. Analyse permanente des données de vaccination au niveau des prestataires de services, des comtés et du pays	INSP, DSP	Rapports d'analyse du statut vaccinal	N / A	Augmentation des performances du PNV	Permanent	N / A	N / A
	5.2.3. Utiliser les analyses des rapports périodiques	5.2.3.1. Utilisation des données de vaccination et de	MS, INSP, DSP	Couverture vaccinale	N / A	Couverture vaccinale améliorée	Permanent	N / A	N / A

	pour améliorer les performances du PNV et éclairer les politiques publiques de vaccination	couverture vaccinale des catégories éligibles pour justifier les politiques publiques de vaccination							
Objectif général 6 : Assurer des ressources humaines numériques et spécialisées suffisantes dans le domaine de la vaccination pour toutes les régions									
Objectif spécifique n° 6.1 : Définir les instruments législatifs et procéduraux pour l'entrée des professionnels dans le système, le développement professionnel continu et l'offre	**AP 6.1.1 Assurer un cadre législatif qui soutient l'entrée de nouveaux professionnels dans le système, le développement professionnel continu et l'offre d'un environnement de travail**	6.1.1.1. Mise en place de plans RH dans toutes les régions	MS, INSP, DSP	Plan de ressources humaines en soins primaires et communautaires mis en œuvre	N / A	Plan de ressources humaines en soins primaires et communautaires mis en œuvre	Permanent	N / A	N / A
		6.1.1.2. Redéfinir les	MS, INSP, DSP, CNAS	Acte normatif	N / A	Responsabil	2024	N / A	N / A

d'un environnement de travail stimulant	**stimulant.**	rôles et responsabilités en matière de vaccination des professions de la santé et des prestataires de soins de santé		approuvé		ités mises à jour			
		6.1.1.3. Développement d'un cadre unitaire de formation continue pour les professionnels impliqués dans l'activité de vaccination (ex. Certificat en vaccinologie)	MS, Commission Spécialisée	Certifié en vaccinologie développé	N / A	Améliorer les compétences des vaccinateurs	2023	N / A	N / A
		6.1.1.4. Création d'un	MERCI; Organisations	Système de motivatio	N / A	Améliorer les	2024	N / A	N / A

		système pour motiver les professionnels à suivre périodiquement des programmes de formation médicale continue dans le domaine de la vaccinologie	professionnelles	n créé		compétences des vaccinateurs			
	AP 6.1.2. L'élaboration et la révision périodique d'un guide de bonnes pratiques de vaccination, qui fournira les dernières données scientifiques sur les vaccins	6.1.2.1. Guide des bonnes pratiques de vaccination homologué par le Ministère de la Santé	CNV, INSP; Commissions spécialisées, organisations professionnelles	Guide approuvé	N / A	Améliorer les compétences des vaccinateurs	2025	N / A	N / A

	inclus dans le PNI et des informations sur le mode d'administration, l'efficacité et la sécurité des vaccins utilisés et les recommandations concernant les vaccins nouvellement introduits.								
	AP 6.1.3. Assurer des méthodes modernes d'apprentissage en ligne pour la formation continue des professionn	6.1.3.1. Création d'une plateforme e-learning pour la formation continue des professionnels impliqués dans le	INSP	Plateforme fonctionnelle Professionnels formés annuellement	N / A	Améliorer les compétences des vaccinateurs	2025 ; Permanent	N / A	En lien avec l'activité 2.1.5.2.

	els impliqués dans le processus de vaccination afin de mettre à jour les connaissances liées aux maladies évitables par la vaccination et aux méthodes de prévention existantes	processus de vaccination							
	AP 6.1.4. Développement de politiques et d'outils pour développer les compétences des professionnels grâce à	6.1.4.1. Former et impliquer toutes les ressources humaines de la santé pour agir en tant que défenseurs de la vaccination.	INSP, DSP, Organisations professionnelles	Programme de formation formalisé ; Des professionnels formés annuellement	N / A	Améliorer les compétences des vaccinateurs	2025 ; Permanent	N / A	En lien avec l'activité 2.1.5.2.

	une formation aux techniques de communication efficaces								
	AP 6.1.5. Former les pharmaciens à comprendre les bénéfices de la vaccination et à informer correctement le public sur les recommandations officielles	6.1.5.1. Mise en place d'un programme de formation post-universitaire pour les pharmaciens sur la vaccination et pour informer correctement le public sur les recommandations officielles	INSP, DSP, Organisations professionnelles	Programme de formation formalisé ; Des professionnels formés annuellement	N / A	Améliorer les compétences de communication des pharmaciens pour la vaccination	2025 ; Permanent	N / A	En lien avec l'activité 2.1.5.2.
	AP 6.1.6. Former d'autres catégories de	6.1.4.1. Réalisation d'un programme de formation	INSP, DSP, Organisations professionnelles	Programme de formation formalisé ;	N / A	Améliorer les compétenc	2025 ; Permanent	N / A	En lien avec l'activité 2.1.5.2.

	professionnels (enseignants, travailleurs sociaux, personnel de bureau) à comprendre les bénéfices de la vaccination et à informer correctement le public sur les recommandations officielles	postuniversitaire pour d'autres catégories de professionnels sur la vaccination et pour une information correcte sur les recommandations officielles		Des professionnels formés annuellement		es des autres catégories de professionnels en matière de communication vaccinale			
Objectif général 7 : Augmenter la capacité de surveillance des maladies évitables par la vaccination									
Objectif spécifique n° 7.1 : Consolidation du système de surveillance des	**AP. 7.1.1. Accroître la capacité de mise en œuvre du cadre législatif concernant**	7.1.1.1. Assurer un effectif suffisant au sein de la DSP, avec des responsabilit	MS, DSP, INSP	Aucun professionnel responsable de la supervision BT/comté	75	150	2027	N / A	N / A

maladies évitables par la vaccination	**la surveillance des maladies transmissibles en fournissant du personnel dédié et en le formant à l'application des méthodologies de surveillance**	és distinctes pour la surveillance des maladies transmissibles		/national					
		7.1.1.2. Formation régulière des déclarants (prestataires de soins, professionnels de la DSP) à la surveillance des maladies transmissibles	INSP ; DSP ; Organisations professionnelles, CNAS, ANMCS	Non. professionnels formés à la surveillance des maladies transmissibles	N / A	100/ an	Permanent	700 000	Budget de l'État
		7.1.1.3. Suivi des rapports et retour d'information sur les rapports et validations des cas	INSP, DSP	Rapport annuel	N / A	Améliorer la qualité du reporting BT	Permanent	N / A	N / A
	AP. 7.1.2. Développement du	7.1.2.1. Développement de	MS, INSP	Solutions informatiques	N / A	Une surveillance	Permanent	7 000 000	Fonds européens,

	Registre unique des maladies transmissibles, avec des informations précises sur les maladies évitables par la vaccination, collectées en temps réel, qui serviront de base aux mesures de santé publique.	solutions informatiques appropriées pour l'amélioration permanente de RUBT		mises en œuvre		BT améliorée			budget de l'Etat, (BUDGET DE L'ÉTAT PRÉFÉRABLE) !
	AP. 7.1.3. Assurer les ressources financières pour une bonne exécution de l'activité de surveillance, de prévention	7.1.3.1. Mise en œuvre systématique et rigoureuse du programme national de surveillance et de contrôle des maladies	MS, INSP, DSP, prestataires de services médicaux	les indicateurs spécifiques du programme national	N / A	Une surveillance BT améliorée	Permanent	350 000 000	N / A

	et de contrôle des maladies transmissibles.	transmissibles prioritaires							
	AP. 7.1.4. Sensibilisation des médecins spécialistes à l'importance d'une déclaration correcte des données sur les maladies transmissibles afin de mettre en œuvre des mesures de contrôle appropriées.	7.1.4.1. Activités de formation pour toutes les catégories de professionnels et activités d'analyse de la qualité des rapports dans RUBT	MS, INSP, DSP, prestataires de services médicaux	Non. spécialistes formés/année N° rapports d'analyse	N / A	Une surveillance BT améliorée	Permanent	25 000 000	Fonds européens, budget de l'État,
<u>Objectif spécifique n° 7.2</u>: Tests en laboratoire pour les maladies	**PA 7.2.1. Accroître la capacité de détection et de caractérisation rapides**	7.2.1.1. Réaliser des formations pour accroître les capacités de détection et	MS, INSP, DSP, Institut National de Recherche pour le Développement Médical et	Non. spécialistes formés/année N° méthodes	N / A	Une surveillance BT améliorée	Permanent	N / A	Inclus dans le projet de l'activité précéd

évitables par la vaccination	**des micro-organismes prioritaires dans le domaine des maladies transmissibles, conformément à la stratégie de l'ECDC**	de caractérisation rapides des micro-organismes prioritaires dans le domaine des maladies transmissibles, y compris pour les laboratoires de référence	Militaire "Cantacuzino"	de détection rapide mises en œuvre					ente
<u>Objectif spécifique n° 7.3.</u> Analyse du statut immunitaire dans la population générale ou dans des sous-groupes de population	**AP 7.3.1 Organisation d'études épidémiologiques de séroprévalence pour les maladies évitables par la vaccination**	7.3.1.1. Réaliser des études de séroprévalence pour les maladies évitables par la vaccination	MS, INSP, DSP, laboratoires médicaux, autres prestataires	Aucune étude de séroprévalence	N / A	Au moins trois études de prévalence	2030	3 000 000	Budget de l'État
<u>Objectif général 8 : Communication pour accroître la confiance de la population dans les bénéfices de la vaccination, grâce à un partenariat social durable</u>									
<u>Objectif</u>	**AP. 8.1.1.**	8.1.1.1.	Ministère de	Accord	N / A	Un	202	N / A	N / A

<u>spécifique n° 8 .1</u> : Réalisation d'un partenariat social durable pour la vaccination (peut inclure les autorités, les décideurs, les professionnels de la santé, les organisations de la société civile, les entités économiques, les médias, les organisations/professionnels pro-vaccination).	**Définir la mission du partenariat social, les critères d'éligibilité et les principes éthiques**	Conclusion d'un accord de partenariat avec les entités compétentes pour soutenir la vaccination - autorités, partenaires privés, organisations de la société civile	la Santé, INSP, autres ministères et autorités nationales, organisations professionnelles, entités économiques, médias, organisations de la société civile	de partenariat assumé par les partenaires concernés		plaidoyer plus fort et plus visible en faveur de la vaccination	5		
_	**AP. 8.1.2.**	8.1.2.1.	Ministère de	Rapports	N / A	5	Per	N / A	N / A

	Mise en œuvre active du partenariat et promotion de la vaccination	Organiser des réunions semestrielles/annuelles, prendre des mesures pour soutenir activement la vaccination	la Santé, INSP, autres ministères et autorités nationales, organisations professionnelles, entités économiques, médias, organisations de la société civile	d'activités N° mesures mises en œuvre		Rapports annuels d'activités ; 10 mesures à couverture nationale mises en œuvre	manent		
<u>Objectif spécifique n° 8.2</u> : Assurer un accès facile aux informations scientifiques sur les risques, les bénéfices et la sécurité	**AP 8.2.1 Programmes de formation continue pour aider les professionnels de la santé à discuter avec sensibilité et respect**	8.2.1.1. Programmes de formation des médecins et infirmiers sur la communication vaccinale	MS, INSP, organisations professionnelles	Aucun professionnel formé	N / A	Demande croissante de vaccination contre le VPH	2026	N / A	En lien avec l'activité 2.1.5.2.

des vaccins pour les professionnels et le public	**des préoccupations des parents concernant la vaccination**								
_	**AP 8.2.2. Création d'une banque de matériel informatif sur la vaccination pour la population**	8.2.2.1. Constituer la banque de matériel informatif sur la vaccination, avec des niveaux d'information adaptés pour les professionnels de la santé, les professionnels d'autres domaines, les parents, les médias, la population, etc.	MS, INSP	Création d'une banque d'informations sur la vaccination	N / A	Améliorer l'information du public sur la vaccination	2025	1 000 000	Budget de l'État
_		8.2.2.2. Promotion	Ministère de la Santé,	Non. actions	N / A	Améliorer	Perman	1 050 000	Budget de

		de la banque de matériel informatif sur le thème de la vaccination dans tous les milieux sociaux	INSP, autres ministères/autorités, organisations professionnelles, organisations de la société civile, médias,	de promotion/an		l'information du public sur la vaccination	ent		l'État (PNV)
_		8.2.2.3. Mise à jour continue de la banque de matériel informatif sur la vaccination de la population	MS, INSP	Banque d'informations mise à jour	N / A	Améliorer l'information du public sur la vaccination	Permanent	N / A	N / A
<u>Objectif spécifique n° 8.3</u> : Mise en œuvre de campagnes nationales d'éducation sanitaire sur la vaccination et les	**<u>PA 8.3.1.</u> Identifier les connaissances, attitudes et pratiques en matière de vaccination au sein de la population**	8.3.1.1. Réaliser des études périodiques pour évaluer les connaissances, les attitudes et les pratiques liées à la vaccination	INSP	Aucune étude terminée	N / A	Au moins deux études	2024 : 2027 ; 2030	3 000 000	Budget de l'État

maladies évitables par la vaccination	**générale**	au sein de la population générale							
–	**PA 8.3.2. Utiliser la technologie du marketing social pour développer du matériel d'éducation sanitaire destiné à la population générale et le diffuser via les canaux de communication les plus appropriés.**	8.3.2.1. Réalisation d'un programme de formation professionnelle dans le domaine de la promotion de la santé pour les professionnels du système de santé publique	INSP, DSP, Organisations professionnelles	Non. des professionnels formés	N / A	500 professionnels formés	2026	25 000 000	Fonds européens/budget de l'État
–		8.3.2.2. Collaboration avec des entités spécialisées pour ajuster les messages de vaccination	INSP	Hésitation à la vaccination	à compléter dès la dernière étude	Diminution de 25 % de l'hésitation à la vaccination	permanent	lié à l'activité précédente	Fonds européens/budget de l'État

		avec des techniques de marketing social				d'ici 2030			
_	**PA 8.3.3. Informer et éduquer la population afin d'accroître l'adhésion aux mesures de prévention et de contrôle des maladies transmissibles.**	8.3.3.1. Évaluer les résultats et adapter les stratégies de communication pour accroître la confiance dans la vaccination à moyen et long terme	INSP, DSP	Rapports d'évaluation	N / A	Diminution de 25 % de l'hésitation à la vaccination d'ici 2031	permanent	liés à l'activité 8.3.2.	N / A
_		8.3.3.2. Mener des actions systématiques d'information et d'éducation de la population afin d'accroître	INSP, DSP	Non. actions d'information/an	N / A	Diminution de 25 % de l'hésitation à la vaccination d'ici 2032	permanent	liés à l'activité 8.3.2.	N / A

		l'adhésion aux mesures de prévention et de contrôle des maladies transmissibles.							
<u>Objectif spécifique n° 8 .4</u> : Mise en œuvre de stratégies de communication sur la vaccination destinées aux communautés ou groupes vulnérables	**AP 8.4.1. Identifier les groupes hésitants à la vaccination et les obstacles qui influencent le succès du programme de vaccination**	8.4.1.1. Mener des actions pour identifier les groupes hésitants à vacciner dans les comtés et les communautés	DSP, DGASPC, prestataires médicaux, prestataires sociaux	Rapport annuel	N / A	Diminution de 25 % de l'hésitation à la vaccination d'ici 2033	permanent	N / A	N / A
_	**AP 8.4.2. Adaptation des ressources de communication au**	8.4.2.1. Création de supports d'information adaptés aux groupes hésitants à	DSP, INSP	Rapport annuel	N / A	Diminution de 25 % de l'hésitation à la	permanent	N / A	N / A

	niveau national pour améliorer la sensibilisation et la confiance dans la vaccination des communautés/groupes vulnérables	vacciner dans les comtés et les communautés				vaccination d'ici 2034			
	PA 8.4.3. Accroître et maintenir la sensibilisation et la demande de vaccins dans toutes les communautés et tout au long de la vie.	8.4.3.1. Réaliser des actions d'information auprès des groupes de vaccination dans les départements et les communes	DSP, DGASPC, prestataires médicaux, prestataires sociaux	Rapport annuel	N / A	Diminution de 25 % de l'hésitation à la vaccination d'ici 2035	permanent	N / A	N / A
<u>Objectif spécifique n° 8.5</u> : Augmenter le niveau de	**PA 8.5.1. Mettre en œuvre des activités de communication pour**	8.5.1.1. Mener une campagne d'information sur la surveillance	MS, INSP, ANMDMR ; DSP, organisations professionnelles	Campagne mise en œuvre	N / A	Diminution de 25 % de l'hésitation	2026	lié à l'ob spécifique 4.1.	Projets européens

confiance dans le système d'évaluation et de surveillance de la sécurité des vaccins en Roumanie.	**promouvoir la confiance de la communauté dans le processus de surveillance et de réponse aux événements liés à la sécurité des vaccins.**	et la réponse aux événements liés à la sécurité des vaccins.				à la vaccination d'ici 2036			
Objectif général 9 : Assurer et maintenir une contribution importante de la Roumanie dans la région européenne									
Objectif spécifique n° 9.1 : Mise en œuvre active du programme élargi de vaccination de l'OMS et d'autres initiatives régionales et mondiales pertinentes	**PA 9.1.1. Organisation d'activités de vaccination dans des conditions de crises humanitaires, de migration, d'urgences/ épidémies de santé publique, de**	9.1.1.1. Identification rapide et systématique des groupes vulnérables dans les situations à risque épidémiologique	MS, INSP, DSP	Rapport annuel (section du rapport BT)	N / A	Réduire le risque d'épidémies de BT	2026	N / A	N / A
		9.1.1.2. Campagnes de vaccination	MS, INSP, DSP	Aucune campagne mise en œuvre ;	N / A	Réduire le risque d'épid	2027	N / A	N / A

en matière de vaccination	**pandémies.**	ciblées pour les groupes vulnérables en situation de risque épidémiologique		Non. les personnes vaccinées ; Aucune dose de vaccin		émies de BT			
	PA 9.1.2. Initier et élargir les collaborations avec le système de médecine vétérinaire pour identifier les réservoirs animaux de maladies évitables par la vaccination et réaliser des études intégrées d'épidémiologie et de séroprévalence.	9.1.2.1. Poursuite de la collaboration avec le système de médecine vétérinaire pour identifier les réservoirs animaux de maladies évitables par la vaccination et réaliser des études intégrées d'épidémiologie et de séroprévalence.	MS, INSP, ANMDMR ; ANSVSA	Protocole de coopération	N / A	Non. réservoirs identifiés	permanent	N / A	N / A
	PA 9.1.3. La	9.1.3.1. Le	MS, INSP	Outils	N / A		202	N / A	N / A

	mise en œuvre progressive d'outils numériques pour la gestion intégrée des systèmes d'information de santé publique et géographique pour assurer une meilleure utilisation des données liées aux maladies évitables par la vaccination et l'immunisation et la formation des ressources humaines pour leur utilisation	développement d'outils numériques pour la gestion intégrée des systèmes d'information de santé publique et géographique afin d'assurer une meilleure utilisation des données liées aux maladies évitables par la vaccination		numériques nouveaux ou améliorés			6		

	efficace.								
	PA 9.1.4. Soutenir la recherche et l'innovation dans l'introduction et le développement de nouveaux vaccins, dans le suivi de l'efficacité et de la sécurité des vaccins et dans l'évaluation des obstacles existants au niveau de la société à l'acceptation de la vaccination.	Projets de recherche opérationnelle	MS, INSP, ANMDMR ; INCDMM "Cantacuzino"	projets de recherche	N / A		2026	N / A	N / A
<u>Objectif spécifique n° 9.2 :</u>	**PA 9.2.1. Soutenir l'adhésion**	9.2.1.1. Faciliter la participation	CNV, MS ; INSP	Rapport annuel d'activité	N / A		2026	N / A	N / A

Augmenter la visibilité du Comité National de Vaccination à l'international	**du CNV au réseau des Comités internationaux de vaccinologie au sein de l'OMS et de l'ECDC et la participation aux groupes consultatifs techniques internationaux sur la vaccination pour élaborer les meilleures décisions adaptées au contexte épidémiologique régional.**	active de la CNV aux réseaux et aux groupes consultatifs		du CNV					